

Délibération n°2019-03-12**Réf. Nomenclature « Actes » : 823**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Demande d'autorisation pour l'obtention du label « Point Information Jeunesse »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	71
Pouvoirs	20
Votants	91

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 septembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Philippe Exposito est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

André Alanore	à	Jean Stöhr	Maryse Badia	à	Frédérique Fraysse
Marine Belle	à	Guy Monnet	Jean-Pierre Bodeveix	à	Bernard Couzelas
Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot	Robert Bredèche	à	Philippe Roche
Tony Cornelissen	à	Nicole Berthon	Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud
Danielle Coulaud	à	Michel Guitard	Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade
Daniel Ecurat	à	Pierre Chevalier	Dominique Guillaume	à	Valérie Serrurier
Gilles Magrit	à	Jean-Marc Michelon	Dominique Miermont	à	Francis Roques
Daniel Poigneau	à	Jean-Pierre Guitard	Bernard Rouge	à	Jean-François Michon
Michel Saugeras	à	René Lacroix	Jean-Marc Sauviat	à	Michel Pesteil
Nelly Simandoux	à	Christophe Arfeuillère	Jeannine Vivier	à	Nathalie Le Gall


- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loches).

- **Élus absents et non-représentés :**

Stéphane Brindel ; Michèle Chastagner ; Guy Faugeron ; Pierre Fournet ; Baptiste Galland ; Annie Gonzalez ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Daniel Mazière ; Sylvie Prabonneau ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2019-03-12

Envoyé en préfecture le 01/10/2019
 Reçu en préfecture le 01/10/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20190926-2019030312-DE

Le président explique que depuis les années 60 le réseau Information Jeunesse, soutenu par le Ministère chargé de la Jeunesse, accueille et informe tous les jeunes, sans distinction d'âge ou de statut, pour les accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté.

La force du réseau Information Jeunesse réside dans son ancrage local, en particulier dans l'ex-région Limousin.

Concernant le réseau IJ en Haute-Corrèze :

Actuellement, il y a une organisation cohérente et concertée entre les communes et Haute-Corrèze Communauté, avec une présence de structures communales (Meymac, Ussel) et une couverture territoriale intercommunale adaptée aux besoins des jeunes (à partir des sites de Bugeat-Sornac et Neuvic).

Une réflexion est en cours pour un réseau « multi-sites » et des actions « hors les murs ».

La labellisation permet aux structures d'accéder à des contreparties qui sont mises en place et financés actuellement par l'Etat (sans crédits spécifiques complémentaires) :

- Utilisation du logo « Information Jeunesse » ;
- Participation aux actions locales ou nationales du réseau Information Jeunesse ;
- Soutien financier pour la nouvelle structure régionale « CRIJ Nouvelle Aquitaine » (tête de réseau) ;
- Accès aux services du CRIJ en matière d'animation de réseau, d'outils élaborés par le CIDJ et le CRIJ, de formation des personnels, d'accès à la documentation nationale et régionale ;
- Utilisation de l'application « boussole des jeunes » (dont les modalités du déploiement sont en cours pour l'année 2019).

Délivré par l'Etat (Préfet de Région) pour 3 ans, le label IJ permet d'identifier les organismes ou réseaux de structures porteurs d'un certain nombre de principes et repérés pour l'accueil qu'ils proposent aux jeunes et à leurs familles. Le label étant arrivé à échéance, il est nécessaire de le renouveler.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** la demande pour le renouvellement du label « Point Information Jeunesse ».

A l'unanimité	
Votants	91
Pour	91
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 26 septembre 2019

Le président,
Pierre Chevalier

